

6. Juillet 1787.

Décisions générales sur l'ordre et la
marche des travaux et la clôture de
Paris.

Décision applicable à tous
les Bureaux.

Bon



Il a été arrêté qu'en général, on
supprimerait tout ornement dans l'intérieur des
Bureaux, on que diminuer les dépenses
d'agrément ou de commodité intérieure qui
pourroient être faites, seroient supportées
par les Receveurs & autres préposés qui les
occupoient, & que le Roi ne payeroit que
les chambranles, les croisées et les portes,
les ferrures y appartenant, les chambranles
de cheminées en pierre de liais, les
peintures conservatoires et les autres objets
qui sont indispensablement à la charge des
Propriétaires.

Décisions particulières à chaque Bureau

Bureau de la Conférence Rien à changer, le Bureau étant construit

Approuvé

de conformer prompt l'intérieur aux dispositions
cy Dessus; le Corps de garde de la garde
de Paris, sera placé sur les anciens murs
au Pavillon de feu M. d'Uxelles, sans
aucune décoration extérieure. Le chemin qui
traverse le cloa des minimes sera construit
le plus prompt possible, attendu son utilité pour la
ville de bon; Les Religieux sont convenus
de fournir le terrain; il n'est question que de
paver la chaussée; Cette dépense a été
fixée à 11 mille livres. faire le petit
mur en moellon et terre pour la clôture
des Religieux.

Bureau de
Chaillos
Approuvé

Laisser subsister les deux Pavillons
tels qu'ils sont, y mis qu'ils sont construits;
poser les portes et croisées et finir
promptement les plâtres intérieurs. Se
conformer à ce qui est réglé cy Dessus
pour les décorations.

Bureau de Longchamp
idem.

fait idem.

Bureau
de Cha

Bureau
de

Bon

Bureau
de

Bureau
au Coin de

Bon

Bureau de la pompe
M^r Chaillos
Bon
Conviens le bâtiment par un comblement
qui ne s'élève que 6 pieds au dessus du fronton;
Réforme le plan en conséquence?

Bureau de L'Étoile
M^r Leuilly
Bon.
Termine par la plate forme, sans aucun
accessoire. Supprime la sculpture dont la
dépense avoit été de 24. mille livres.
Supprime les deux gâchettes qui avoient
côté la même somme. Employe la grille
qui sert au Bureau actuel. Quant à l'intérieur
des pavillons, idem que dessus.

Bureau du Roule
Bon.
Comme étant fini, s'occupe des plans
intérieurs. Attache les grilles sur les
deux extrémités du m^r. de service de la
gâchette en y faisant les changements nécessaires;
pour l'intérieur, idem que dessus.

Bureau de chartes
au Coin de la rue de la Courcelle
Bon
Supprime un étage, ce qui économise
une sur-élévation de six pieds et deux
frontons.

Bureau d'observation
du plan et
Mondrian
Bon. demande explication
septuagromptement que
l'on pourra.

faire jusqu'au chapiteau. Il a été dit
verbalement par M. le Duc d'Orléans
que l'escalier et la juce du second étage
seroient construits à ses frais; Suspendre
ces deux derniers objets jusqu'à ce qu'on
ait été expliqué positivement.

Bureau d'Orléans
Bon.

Supprimer les deux corps, en avant, en
face de Paris et du Village; poser les
Colonnes des deux autres avant-Corps, attendre
qu'elles sont taillées: Supprimer le
Comonnement.

Bureau d'Écluse
Bon.

Suspendre la taille des piliers qui
doivent être employés aux piliers ronds
et chapiteaux, jusqu'à ce qu'il ait été statué
sur la question de savoir, si on exécutera le
plan actuel, ou si l'on n'y substituerait
un simple pavillon quarré, sans piliers
ronds, ni chapiteaux.

Bureau & l'arche Supprimer la Colonne de la deux faces,
Blanche. le second étage et le corniche, et baisser
Bon. la corniche dans la même proportion.

Bureau & l'arche Attendu que les pierres sont taillées
Royale. suivre le plan actuel, si M. & M. Montigny
Bon. consent à en partager la dépense, ainsi que
M. le Donx, dit qu'il l'a proposé.

Bureau & l'arche Suivre le plan N. B, approuvé le
en de la Martine 6 juillet 1787. à la charge par M. le
Bon. Donx, & remettre, avant d'entreprendre, un
dessein détaillé et signé de la dépense.

Bureau & l'arche Suspendre les travaux, attendu que M. le
Poissoumiere Donx se propose de réduire considérablement
Bon. le bâtiment projeté et de remettre incessamment
un nouveau plan et un nouveau dessein détaillé
et signé.

Bureau de St. Denis

Bon

Supprimez le second pavillon projeté;
suivre le plan proposé, pour celui dont la
construction est déjà avancée; Mais
supprimez les deux grands escaliers,
et les petites colonnes du couronnement.
Divisez ce couronnement et l'attique en
logement. Supprimez l'établissement de mur
de la Conso et les retâilles en forme de dâles.
finir le surplus des murs en pierres de champ,
en forme de talus; Etablir deux grâtes
pour supporter les grilles.

Bureau des
Vertus
Bon.

Ce Bureau est construit. Suivre la
décision générale pour l'intérieur.

Bureau de St. Martin

Bon

Idem. Supprimez les quatre signes
projetés sur les grâtes; placez
seulement les armoiries du Roi sur le fronton
du milieu.

Bureau de St. Louis

Bon.

Comme étant taillé, réduire la hauteur
du couronnement de celle des cheminées.

projetée;
Donc la
ail
calier,
mement.
en
de la mur
de d'ales.
de champ,
guéité
ivre la
w.
are signes
l'aco
le fronton
a hauteur
seminées.

Bureau de l'arme.
de la Chapinette.
idem
Bureau de
desuilmontant
Bon.

Bureau de
Belleville
Bon.

Bureau de S.
Comrouer
Bon.

Bureau de
Amandier.
Bon

Bureau de la
& de la Rue André
Bon

idem. idem.

Construire les deux pavillons, mais
seulement au Rez de chaussée et supprimer
le Comrouement.

Suspendre le second bâtiment et proposer
un nouveau plan avec les dispositions et
le tranchement nécessaires, pour n'avoir qu'un
seul pavillon.

N'élever le comrouement qu'à la hauteur
des cheminées.

Supprimer deux escaliers; simplifier
l'entablement, et n'élever le comrouement qu'à
la hauteur des cheminées.

Supprimer les planchers; n'élever
que le Rez de chaussée; et lambrisser
le grenier.

Bon

Bureau de Charonne
Bon.

Envoyer le plan A. arête le 6 juillet
1787. Remettre, avant de construire, im-
poser de taille et signer de la dépendre.

Bureau de
Montreuil
Bon.

Supprimer le 2. Pavillon projeté,
n'établir qu'une à présent qu'une grille
qui sera placée sur le chemin; suspendre
la construction d'une deuxième grille proposée
de l'autre côté.

Bureau du Trône.

Donner à l'écuyer
M. de Don d'acier
présenter la dépense
nécessaire pour finir
les deux colonnes.

N. Employer à la construction des
deux grandes colonnes, que les maîtres
tailleurs, pour cet objet, et n'en pas
tailles d'avantage. Supprimer les
sculptures et figures projetées; ne
faire que les murs de face des bâtiments
destinés à former des hangars. Quant
à l'intérieur des bâtiments, de conformer
à ce qui a été réglé en dessus. Convenir
provisoirement les colonnes entaillées.

le bûillet
construire, me
la dépende.

Bureau de St.
Mande
Bon

Ce Bureau est presque fini, suivre
la Décision générale, pour la distribution
intérieure.

projeté,
une guérie
un; suspendre
les propositions

Bureau de Sieur
Bon

N'élever le comblement qu'à la hauteur
des cheminées?



uction des
les gueries
n'en pas
me les
tées; ne
des batiments
de. Quand
de conformer
me. Convo
mes entières.

Bureau de
Réunily.
Bon

Supprimer un étage, convertir le tout
en un simple attique.

Bureau de Charenton
Bon.

Supprimer un des pavillons, en donnant
un étage de plus à celui qui restera.
N'établir qu'une seule guérie.
N'exposer continuer la taille
des Colonnes du 2. B. et employer
celles qui sont taillées pour acheter
les premières.

Bureau de Bercy
Bon

Attendre que les deux pavillons sont
déjà construits, réduire le comblement
à la hauteur des cheminées. Remplacer

Les armes du Roy que S^{no} doit faire.

S^{no} au Roy
Rapée.

Bon.

Suspendre jusqu'à ce que S^{no} ait
renu les observations qui lui ont été
demandées S^{no} les réductions et

Approuver sans retranchement possible. /
tout son contenu.

en face.

Le donx

i ont été

h

